

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Sylvaine FLEURIAU - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSSOIN - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT - Thierry REPENTIN - Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET - Florian MAITRE - Cécile MERIGUET - Nathalie SCHMITT - Nicolas MERCAT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-30

PAE SAVOIE TECHNOLAC – LA MOTTE-SERVOLEX ET LE BOURGET-DU-LAC

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN PARKING

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, Président, précise qu'une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte a été lancée afin de réaliser un parking de 219 places, en deux phases travaux, sur le parc de Savoie Technolac, sur un foncier situé sur les communes de La Motte-Servolex et du Bourget-du-Lac.

Il s'agit d'un marché de travaux à prix unitaires soumis aux dispositions de l'article R.2123-1, 4 et 5 du Code de la Commande Publique et relevant de la procédure adaptée.

Les travaux ont été divisés en deux lots :

- Lot n°1 pour les travaux de voiries et réseaux divers,

- Lot n°2 pour les travaux d'espaces verts

Chacun de ces lots comportent une tranche ferme et trois tranches optionnelles.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 19 décembre 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 20 janvier 2026 à 12 heures.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- Coût des travaux : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Une phase de négociation a eu lieu avec les trois candidats classés premiers à la suite de l'analyse des offres, et ce pour chacun des deux lots. La date limite de remise des offres négociées était fixée au 10 février 2026 à 16 h 30.

La Commission d'Appel d'Offres, tenue le 17 février 2026, a proposé de retenir les offres suivantes ayant obtenues les meilleures notes après analyse :

- LOT 1 : Groupement EUROVIA Alpes Agence SERTP / LANGAIN – 404 961,50 €HT
- LOT 2 : MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT – 226 500 €HT

- ✓ Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux marchés publics,
- ✓ Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2026

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Attribue au groupement EUROVIA Alpes Agence SERTP / LANGAIN le lot 1 du marché de réalisation des travaux de construction du parking à Savoie Technolac, pour un montant de 404 961,50 € HT.

Article 2 : Attribue à l'entreprise MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT le lot 2 du marché de réalisation des travaux de construction du parking à Savoie Technolac, pour un montant de 226 500 € HT.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer le marché pour les montants ci-dessus énoncés et tous documents nécessaires à sa passation.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 26 mai 2026



Luc BERTHOUD
Président